



CONTRAT D'ADMISSION
L'Académie Michel Brouillette inc.
1679, rue Royale – Trois-Rivières, Qué
G9A 4K2
Tél. : 819-378-2000

Programme de formation: Cours de coiffure, cours d'esthétique, cours d'électrolyse

Type de programmation : _____

Session de jour _____ durée _____ heures Session de soir _____ durée _____ heures

NOM de l'inscrit : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL: _____ TÉL : _____

Date de naissance : _____ N.A.S. _____

Frais de cours : _____

Modalités de paiement : _____

Durée du cours:

1.5% par mois d'intérêt sur tout paiement passé dû sera chargé soit 18% par an.

Frais d'inscription de 300,00\$ déduit de vos frais de cours.

Taux horaire : _____ l'heure

Étude du dossier d'admission : _____ payable lors de la signature du présent contrat

Bienvenue à tous ceux et celles qui aspirent au succès.

Seulement pour la coiffure :

Dépôt initial de 500,00\$ obligatoire non remboursable, de ce montant, 400,00\$ sera déduit de vos frais de cours.

Règlements particuliers

- 1- Il est entendu que la dite personne intéressée au cours devra respecter la discipline établie, être assidue aux heures de cours, avoir le respect du bien d'autrui, ne pas faire usage de boissons alcooliques ni de drogues; enfin ne rien faire qui puisse nuire et déranger le groupe dont elle fait partie. L'Académie Michel Brouillette se réserve le droit d'expulser quiconque ne respectera pas la bonne marche du cours entrepris.
- 2- La direction sévira par des avis aux personnes concernées et, s'il n'y a pas d'amélioration, elle pourra aller jusqu'à l'expulsion définitive de la personne fautive.
- 3- À la fin du cours, soit au mois de _____ les examens de ce programme d'établissement ont lieu à l'Académie Michel Brouillette inc. et un diplôme sera émis par l'Académie et non par le Ministère de l'éducation.
- 4- Ce contrat sera valable pendant toute la durée du cours soit _____.
Il prendra effet à l'Académie Michel Brouillette inc. sise au 1679, rue Royale à Trois-Rivières.
- 5- Si pour une raison l'Académie Michel Brouillette inc. ne pouvait dispenser ses cours, ce contrat deviendra nul et sans effet et les parties se rembourseront alors les montants déboursés.

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES A L'EXÉCUTION SUCCESSIVE)

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule de résiliation ci-dessous ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont :

- A) Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé aux taux stipulé dans le contrat, et :
- B) La moins élevée des sommes suivantes : 50,00\$ ou une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les dix (10) jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 et 196 de la loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40-1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

Après lecture du présent contrat, j'ai signé à Trois-Rivières ce _____ jour du mois de _____

Signature de l'étudiant

Si l'étudiant est âgé de moins de 18 ans,
Signature du père ou de la mère ou du tuteur

ACADEMIE MICHEL BROUILLETTE INC.
(Signature autorisée du représentant) _____

Bienvenue à tous ceux et celles qui aspirent au succès.
FORMULE DE RESILIATION (LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, ART 190)

À : _____
(Nom du commerçant)

(Adresse du commerçant)

Date : _____
(Date d'envoi de la formule)

En vertu de l'article 193 de la loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat conclu le _____

À : _____
(Lieu de la conclusion du contrat)

(Nom du consommateur)

(Signature du consommateur)

(Adresse du consommateur)